Image not found or type unknown

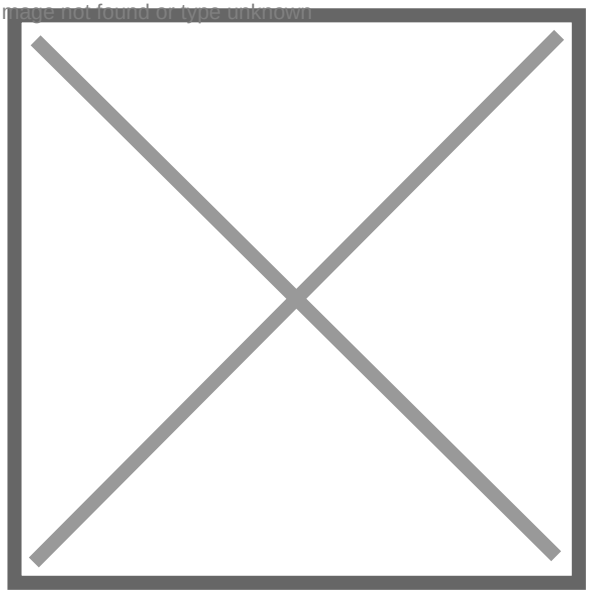

Je crois que mon propriétaire veut se débarasser de moi avant l'h

Par **zoréol**, le **08/07/2010** à **14:22**

Bonjour,
Bonjour, je suis locataire d'un petit studio de 37m carré meublé depuis le 1er juin 2009 dans le 77. J'ai signé un bail dès mon entré dans ce studio, d'une durée de 1 an. Le propriétaire m'a expliqué qu'il optait pour une durée courte pour ne pas avoir à s'impliquer sur une longue durée en cas de détérioration de nos relation. Sans mentionner sur le bail la raison de cette courte durée. Nos relations sont restés très courtoises et je paye mes loyers toujours dans les temps. Cependant, j'ai eut un petit problème de voisinage, suite à un samedi soir un peu bruyant (karaoké chez moi) jusqu'à minuit...Pour en revenir à mon bail d'un an, je pensais qu'il devait y avoir "reconduction tacite", et qu'il n'était pas nécessaire de re-signer quelque chose. Pourtant, mon propriétaire, (qui est mon seul voisin mitoyen) à frapper à ma porte le 12 juin 2010, avec un polycopié ayant pour titre "CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE" (résidence principale du locataire -art. L632-1 du CCH). Ce qui m'interpelle, c'est l'encadré tout en bas du contrat:

"La présente location est consentie exclusivement pour la résidence principale du locataire. Elle n'est pas soumise au régime de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Elle obéit aux dispositions de l'article L.632-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et des articles 1714 à 1762 du Code Civil."

J'ai la bizarre impression que mon propriétaire, est très pressé que je lui rende ce papier signé...Il me semble pourtant qu'il aurait du me donné ce papier bien avant le 12 juin, afin que je j'étudie le document avant de le lui rendre. Alors je le fait patienter en lui disant que mon père, qui est ma caution, ne veut pas signer ce papier, car ce dernier pense que je suis moins protéger par ce nouveau document que par le bail principal. Mon propriétaire me dit également qu'il pense vendre l'ensemble (ce que je trouve bizzare subitement, de plus il

s'entend plutot bien avec le voisin avec qui j'ai un problème), c'est à dire sa maison et donc mon studio (mon studio est un prolongement de sa maison, l'eau, l'electricité et internet partent de sa maison). Je crois plutot qu'il aimerait bien me faire partir pour changer de locataire, et prendre un nouveau locataire, un peu moins "tropical" que moi, pour satisfaire le voisin mécontent qui scie et perce sous mon vélux à longueur de journée sans que je n'ai bronché une seule fois. Donc, je ne sais que faire, car je ne veux pas aller au clash avec mon propriétaire, ça se passe bien, toujours en courtoisie (d'ailleurs pour le bruit, il me confirme que l'autre abuse car un samedi soir, jusqu'à minuit, c'est pas extrême)(mais je le vois aussi plaisanter avec le voisin intolérant...double jeu???), mais je veux vraiment rester dans cet appartement proche de ma famille. Je ne sais pas quoi lui dire par rapport à ce nouveau contrat. Je pense qu'avec ce contrat, je serais obligé de partir au terme du contrat...Chose dont je n'ai pas très envie.
D'autre part, je m'interroge sur le fait que tout partent de sa maison: en fait, je n'ai pas de compteur d'eau, ni d'electricité, ni de prise téléphone (pour telephone fixe et internet), j'ai du acheter ma boite à lettre, j'ai la même adresse que lui, nous avons nos 2 bac de poubelles en communs...Quand, je lui ai parler de taxe d'habitation, il m'a dit: "ne vous inquiété pas pour ça, c'est moi qui paye tout les impots"...

Pourriez vous m'apporter votre aide, car j'ai peur de signer ce papier, et d'être obligé de partir au terme du contrat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés